

REQUEST FOR PROPOSAL (RFP)

RECRUTEMENT DE PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS POUR LA FORMATION DE 10 000 MIGRANTS DE RETOUR AUX COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES DANS LES RÉGIONS DE CONAKRY, BOKÉ, KINDIA, MAMOU, LABÉ, KANKAN ET N'ZÉRÉKORÉ.

N° de référence de la demande d'offres de prix : **RFP 003/GN10/05/2026** Pays : **Guinée.**

Date : 25 May 2026

SECTION 1 : LETTRE D'INVITATION

L'Organisation internationale pour les migrations Guinée (ci-après, « l'OIM GUINÉE ») invite par la présente les soumissionnaires potentiels à présenter une offre de prix conformément aux conditions générales et au cahier des charges figurant dans la présente demande d'offres de prix.

Avant de soumettre une offre de prix, veuillez lire attentivement les documents ci-joints.

Section 1 : Lettre d'invitation

Section 2 : Instructions aux soumissionnaires

Section 3 : Fiche d'information

Section 4 : Critères d'évaluation

Section 5 : Cahier des charges/énoncé des travaux

Section 6 : Conditions du contrat et formulaire de contrat

Section 7 : Formulaires d'offre de prix

- Formulaire A : Confirmation de l'offre de prix
- Formulaire B : Liste de vérification
- Formulaire C : Soumission d'une offre technique
- Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
- Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association
- Formulaire F : Admissibilité et qualifications
- Formulaire G : Format de l'offre technique
- Formulaire H : Format du CV des membres du personnel clé proposés
- Formulaire I : Soumission d'une offre financière
- Formulaire J : Format de l'offre financière
- Formulaire K : Garantie d'offre de prix

Si vous souhaitez répondre à la présente demande d'offres de prix, nous vous invitons à établir votre offre conformément aux prescriptions et à la procédure énoncées dans cette demande et à la soumettre avant la date limite indiquée à la section 3 (Fiche d'information).

Veuillez accuser réception de la présente demande d'offres de prix en complétant et en renvoyant le formulaire A (Confirmation de l'offre) ci-joint par courrier électronique à iompublicprocurementgn10@iom.int au plus tard le 12 March 2026, en indiquant si vous avez ou non l'intention de soumettre une offre. Si vous avez besoin de précisions, veuillez vous adresser aux personnes de contact indiquées à la section 3 (Fiche d'information) comme point focal pour les questions relatives à cette demande d'offres de prix.

Nous attendons votre offre de prix avec intérêt.

Approbation :

SECTION 2 : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES																									
<p>1. Portée</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle phase de son programme d'assistance au retour volontaire, à la réintégration des personnes retournées et au renforcement de la gouvernance migratoire en République de Guinée, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) recrute plusieurs institutions/firmes ou ONG pour la formation de 10 000 retournés aux compétences entrepreneuriales (gestion commerciale, gestion des affaires et gestion d'entreprises) d'ici décembre 2026 dans les régions de Conakry, Boké, Kindia, Labé, Mamou, Kankan et Nzérékoré.</p> <p>Les institutions sélectionnées assureront la formation des retournés dans l'une des zones de mise en œuvre susmentionnées en République de Guinée.</p> <p>Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'Initiative conjointe OIM–Union européenne pour l'assistance au retour volontaire et à la réintégration des migrants ainsi que pour le renforcement de la gouvernance migratoire en République de Guinée.</p> <p>Le programme de formation vise à doter les personnes retournées (arrivées en Guinée depuis août 2022 avec le soutien de l'OIM) de compétences théoriques et pratiques en gestion, en leadership et en autonomisation, afin de les aider à mettre en œuvre avec succès leurs projets de réintégration.</p> <p>La formation aux compétences entrepreneuriales est fortement recommandée avant la réintégration économique des migrants de retour. Elle est accordée à toutes les personnes retournées âgées de plus de 14 ans dont la réintégration est appuyée par l'OIM. Cette formation initiale en gestion, en entrepreneuriat et en auto-emploi servira de base pour aider les migrants à gérer leurs projets de réintégration, qu'il s'agisse de formations ou d'activités génératrices de revenus.</p> <p>Les institutions de formation éligibles sont invitées à soumettre leurs propositions techniques et financières, en tenant compte de la durée et des objectifs du programme. Toute proposition soumise doit définir clairement l'approche et la méthodologie de formation, ainsi que son impact à court, moyen et long terme sur les migrants.</p> <p>Les zones sont réparties par lot comme indiqué dans le tableau ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="683 1462 1374 1854"> <thead> <tr> <th>Lots</th> <th>Regions</th> <th>Cible à former.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Conakry</td> <td>2 500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Kindia</td> <td>1 500</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Boké</td> <td>1 000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Mamou, Labé and Faranah</td> <td>1 500</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Kankan</td> <td>1 500</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>N'Zérékoré</td> <td>2 000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>10 00</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">I. MODULES DE FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES</p> <p>Les modules de formation, sans s'y limiter, peuvent couvrir les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Gestion d'entreprise (Mieux gérer mon entreprise – Approche SIYB) ● Comptabilité simplifiée 	Lots	Regions	Cible à former.	1	Conakry	2 500	2	Kindia	1 500	3	Boké	1 000	4	Mamou, Labé and Faranah	1 500	5	Kankan	1 500	6	N'Zérékoré	2 000	TOTAL		10 00
Lots	Regions	Cible à former.																							
1	Conakry	2 500																							
2	Kindia	1 500																							
3	Boké	1 000																							
4	Mamou, Labé and Faranah	1 500																							
5	Kankan	1 500																							
6	N'Zérékoré	2 000																							
TOTAL		10 00																							

	<ul style="list-style-type: none"> ● Communication commerciale et gestion de la clientèle ● Marketing et visibilité commerciale ● Gestion du temps ● Techniques de recherche d'emploi ● Techniques d'étude de marché ou de contrats de prestation de services ● Développement personnel, etc. ● Esprit d'équipe et vie associative ● Gestion de la trésorerie (flux de trésorerie) <p>Les modules de formation susmentionnés ne sont pas exhaustifs et peuvent faire l'objet de révisions en fonction des besoins d'apprentissage des migrants ainsi que des recommandations qui pourraient être formulées par le partenaire de mise en œuvre. Toutefois, les partenaires de mise en œuvre devront mettre l'accent sur le développement de compétences liées à la gestion en général, et en particulier à l'entrepreneuriat, à la gestion de la clientèle, à la prestation de services, à l'innovation, à la gestion financière ainsi qu'à tout autre programme annexe pertinent pouvant être utile à la formation des personnes retournées.</p> <p>Le programme de formation vise à accroître le nombre de migrants dotés de compétences pertinentes en gestion d'entreprise, en vue de constituer un vivier de migrants professionnels qualifiés et compétitifs, capables de contribuer efficacement à une croissance socio-économique inclusive et durable, garantissant ainsi une réintégration rapide et pérenne.</p> <p>Il vise également à améliorer leur connaissance des opportunités d'emploi et leur employabilité, afin d'assurer la réussite de leurs projets de réintégration.</p>
<p>2. Interprétation de la demande d'offres de prix</p>	<p>Toute offre de prix soumise sera considérée comme une proposition du soumissionnaire ; elle ne constitue ni ne suppose l'acceptation de l'offre par l'OIM. L'OIM n'est pas tenue d'attribuer un contrat à un soumissionnaire à l'issue de la présente demande d'offres de prix.</p>
<p>3. Code de conduite des fournisseurs</p>	<p>Tous les soumissionnaires potentiels doivent prendre connaissance du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et déclarer avoir compris qu'il définit les normes minimales attendues des fournisseurs de l'OIM. Le Code de conduite, qui comprend des principes relatifs au travail, aux droits humains, à l'environnement et à la conduite éthique, peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.unqgm.org/Public/CodeOfConduct.</p>
<p>4. Soumissionnaires remplissant les conditions requises</p>	<p>Les soumissionnaires doivent avoir la capacité juridique de conclure un contrat contraignant avec Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.</p> <p>Une entreprise soumissionnaire, comme toutes ses parties constitutives, peut avoir la nationalité de n'importe quel pays, à l'exception de ceux énumérés, le cas échéant, à la section 3 (Fiche d'information). Un soumissionnaire est réputé avoir la nationalité d'un pays s'il en est citoyen ou si son entreprise est créée, constituée en société ou enregistrée dans ce pays et mène ses opérations dans le respect des dispositions législatives de celui-ci.</p> <p>Tout soumissionnaire dont il est établi qu'il se trouve en situation de conflit d'intérêts sera disqualifié. Les soumissionnaires peuvent être réputés être en conflit d'intérêts s'ils sont, ou ont été par le passé, associés à une entreprise ou à l'un des affiliés de celle-ci ayant été engagé par Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte pour fournir des services de conseil concernant la conception, la définition des spécifications, et l'élaboration du cahier des charges, de l'analyse/estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat des services requis dans le cadre de la présente procédure d'achat.</p>

	<p>Un soumissionnaire ne pourra pas présenter d'offre de prix si au moment de la soumission de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il figure sur la liste d'exclusion, disponible sur le Portail mondial, qui regroupe les informations divulguées par les organismes, fonds ou programmes du système des Nations Unies ; • Il figure sur la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies, y compris la liste de la résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; • Il figure sur la liste des prestataires non fiables du groupe des achats de la Banque mondiale et sur la liste des entreprises et des personnes inéligibles de cette dernière ; • Il figure sur d'autres listes relatives aux sanctions applicables, à la discrétion de l'OIM.
<p>5. Biens, travaux et services éligibles.</p>	<p>Tous les biens, travaux et/ou services à fournir dans le cadre du Contrat doivent provenir de tout pays, à l'exception des pays éventuellement mentionnés à la Section 3 : Fiche de données techniques, et toutes les dépenses effectuées dans le cadre du Contrat seront limitées à ces biens, travaux et services.</p> <p>Aux fins de la présente clause, le terme « origine » désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés ou fabriqués, ou le lieu à partir duquel les services connexes sont fournis. Les biens sont considérés comme produits lorsque, à la suite d'une fabrication, d'une transformation ou d'un assemblage substantiels de composants, il en résulte un produit commercialement reconnu qui diffère de manière significative de ses composants en termes de caractéristiques essentielles, de finalité ou d'utilité.</p> <p>L'origine des biens, travaux et services est distincte de la nationalité du soumissionnaire</p>
<p>6. Informations exclusives</p>	<p>Le dossier de demande d'offres de prix et tout élément du cahier des charges ou toute information émis ou fournis par l'OIM le sont uniquement dans le but de permettre l'établissement d'une offre de prix et ne peuvent être utilisés à d'autres fins. Le dossier de demande d'offres de prix et toute information supplémentaire fournie aux soumissionnaires resteront la propriété de l'OIM. Tous les documents pouvant faire partie du dossier d'offre de prix deviendront la propriété de l'OIM, qui ne sera pas tenue de les restituer à l'entreprise soumissionnaire.</p>
<p>7. Publicité</p>	<p>Durant la procédure de demande d'offres de prix, les soumissionnaires ne sont pas autorisés à faire de la publicité en lien avec la demande d'offres de prix.</p>
DOSSIER D'APPEL À LA CONCURRENCE	
<p>8. Précisions sur le dossier d'appel à la concurrence</p>	<p>Les soumissionnaires peuvent demander des précisions sur l'un quelconque des documents du dossier de demande d'offres de prix au plus tard à la date indiquée à la section 3 (Fiche d'information). Toute demande de précision doit être envoyée par écrit selon les modalités énoncées à la section 3 (Fiche d'information). Les explications ou interprétations fournies par des membres du personnel autres que la personne de contact désignée ne seront pas considérées comme contraignantes ou officielles.</p> <p>L'OIM répondra aux demandes de précision selon la méthode indiquée à la section 3 (Fiche d'information).</p> <p>L'OIM s'efforcera de répondre aux demandes de précision dans les meilleurs délais. Toutefois, tout retard éventuel ne saurait contraindre l'OIM à reporter la date de</p>

	soumission des offres de prix, à moins que celle-ci n'estime qu'un tel report est justifié et nécessaire.
9. Modification des documents du dossier d'appel à la concurrence	<p>À tout moment avant la date limite de soumission des offres de prix, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à une demande de précision formulée par un soumissionnaire, modifier la demande d'offres de prix au moyen d'un amendement. Les modifications seront communiquées à tous les soumissionnaires potentiels.</p> <p>Si la modification est importante, l'OIM peut prolonger le délai de soumission des offres afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour intégrer la modification dans leur offre de prix.</p>
ÉTABLISSEMENT DES OFFRES DE PRIX	
10. Coût d'établissement de l'offre de prix	Le soumissionnaire assumera tous les coûts liés à l'établissement et/ou à la soumission de son offre de prix, que celle-ci soit retenue ou non. L'OIM n'est pas responsable de ces coûts, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'achat.
11. Langue	L'offre de prix ainsi que toute correspondance y relative entre le soumissionnaire et l'OIM doivent être rédigées dans la ou les langues indiquées à la section 3 (Fiche d'information).
12. Documents permettant de déterminer l'admissibilité et les qualifications du soumissionnaire	Le soumissionnaire doit fournir des documents permettant d'attester de son statut de fournisseur qualifié et remplissant les conditions requises en complétant les formulaires reproduits à la section 7 et en fournissant les documents requis qui y sont indiqués. Pour qu'un marché soit attribué à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être justifiées à la satisfaction de l'OIM.
13. Format et contenu de l'offre technique	<p>Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant le formulaire reproduit à la section 7 et en tenant compte des prescriptions énoncées dans la demande d'offres de prix.</p> <p>L'offre technique ne doit pas comporter de prix ni d'informations financières. Une offre technique comportant des informations financières importantes peut être déclarée irrecevable.</p>
14. Grille des honoraires	<p>La grille des honoraires doit être établie en utilisant le formulaire prévu à la section 7 et en tenant compte des exigences de l'appel d'offres.</p> <p>Les prix et remises indiqués par le soumissionnaire doivent être conformes aux exigences précisées ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tous les articles et lots (le cas échéant) doivent être listés et tarifés séparément. <ul style="list-style-type: none"> • Le prix à indiquer correspond au prix total de l'offre, hors toute remise éventuelle. • Le soumissionnaire doit indiquer toute remise inconditionnelle et préciser la méthode de son application. • L'INCOTERM est régi par les règles prescrites dans l'édition 2020 des INCOTERMS, publiées par la Chambre de commerce internationale (CCI). Les règles INCOTERM et le lieu de destination sont précisés à la Section 5 : Liste des exigences. • Les prix indiqués par le soumissionnaire sont fermes pendant l'exécution du Contrat et ne sont pas susceptibles de modification, sauf disposition contraire prévue à la Section 3 : Fiche de données techniques. Toute offre soumise avec des prix révisables sera considérée comme non conforme et rejetée. Toutefois, si, conformément à la Section 3 : Fiche technique, les prix indiqués par le

	<p>soumissionnaire sont sujets à ajustement pendant l'exécution du contrat, une offre soumise avec un prix forfaitaire ne sera pas rejetée, mais l'ajustement de prix sera considéré comme nul et non avenu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'il est indiqué à la Section 3 : Fiche de données techniques que les appels d'offres portent sur des contrats individuels (lots) et sauf disposition contraire prévue à la Section 3 : Fiche de données techniques, les prix indiqués correspondent à 100 % des articles spécifiés pour chaque lot et à 100 % des quantités indiquées pour chaque article d'un lot. Les soumissionnaires souhaitant proposer une réduction de prix (remise) en cas d'attribution de plusieurs lots doivent préciser la réduction applicable.
<p>15. Offre financière</p>	<p>L'offre financière doit être élaborée à l'aide du formulaire reproduit à la section 7, en tenant compte des prescriptions énoncées dans la demande d'offres de prix. Les principaux éléments de coût associés aux services, ainsi que la ventilation détaillée de ces coûts, devront y être indiqués.</p> <p>Tout produit et toute activité décrits dans l'offre technique mais dont le prix n'est pas précisé dans l'offre financière seront réputés être compris dans le prix d'autres activités ou éléments ainsi que dans le prix total final.</p> <p>Les prix et autres informations financières ne doivent pas être indiqués ailleurs que dans l'offre financière.</p>
<p>16. Monnaie</p>	<p>Tous les prix sont exprimés dans la ou les monnaies indiquées à la section 3 (Fiche d'information). Si les offres sont libellées dans des monnaies différentes, à des fins de comparaison des différentes offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'OIM convertira la monnaie indiquée dans l'offre de prix dans la monnaie qu'elle privilégie Click or tap here to enter text., conformément au taux de change opérationnel de l'Organisation en vigueur à la date de clôture de l'offre ; • Dans le cas où elle retiendrait une offre de prix libellée dans une monnaie différente de la monnaie privilégiée indiquée à la section 3 (Fiche d'information), l'OIM se réserve le droit d'attribuer le marché dans la monnaie de son choix, en utilisant la méthode de conversion susmentionnée.
<p>17. Droits et taxes</p>	<p>L'Organisation internationale pour les migrations est exonérée de tout impôt direct, à l'exception de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que de tout droit de douane, restrictions et droits de même nature à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Tous les devis doivent être présentés nets de tout impôt direct et de tout autre droit et taxe. Toutes les offres de prix doivent être présentées nettes de tout impôt direct et de tout autre droit et taxe, sauf indication contraire à la section 3 (Fiche d'information).</p>
<p>18. Durée de validité des offres de prix</p>	<p>Les offres de prix sont valables pour la durée indiquée à la section 3 (Fiche d'information) à compter de la date limite de soumission des offres. Une offre de prix valable pour une durée plus courte peut être rejetée par l'OIM et considérée comme non recevable.</p> <p>Pendant la durée de validité des offres de prix, l'offre initiale du soumissionnaire, y compris la disponibilité du personnel clé, les taux proposés et le prix total, ne pourra être modifiée.</p> <p>Dans des circonstances exceptionnelles, l'OIM pourra demander aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité de leur offre de prix. La demande et les réponses seront formulées par écrit et seront considérées comme faisant partie intégrante de l'offre de prix.</p> <p>Si le soumissionnaire accepte de prolonger la durée de validité de son offre de prix,</p>

	<p>il le fera sans modifier l'offre initiale, mais devra prolonger d'autant la durée de validité de la garantie d'offre, si une telle garantie est requise, conformément à l'article 17 (Garantie d'offre).</p> <p>Le soumissionnaire a le droit de refuser de prolonger la durée de validité de son offre de prix sans renoncer à la garantie d'offre, si requise. Le cas échéant, il sera mis fin à l'évaluation de l'offre.</p>
<p>19. Garantie d'offre</p>	<p>Dans le cas où une garantie d'offre est exigée, conformément à la section 3 (Fiche d'information), celle-ci doit être fournie pour le montant et sous la forme indiqués à la section 3. La garantie d'offre est valable pendant au moins trente (30) jours après la date limite de validité de l'offre.</p> <p>La garantie d'offre doit être jointe à l'offre. Si une offre ne comporte pas de garantie alors que celle-ci est demandée dans la demande d'offres de prix, cette offre sera rejetée.</p> <p>Si le montant ou la durée de validité de la garantie d'offre sont inférieurs à ceux prescrits par l'OIM, Click or tap here to enter text. celle-ci rejettera l'offre de prix.</p> <p>Si une soumission par voie électronique est autorisée conformément à la section 3 (Fiche d'information), les soumissionnaires devront ajouter une copie de la garantie d'offre dans leur soumission et l'original de la garantie devra être envoyé par coursier ou remis en main propre conformément aux instructions données à la section 3.</p> <p>Les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus seront restituées le plus rapidement possible et au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la durée de validité des offres de prix fixée par Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte conformément à l'article 16 (Durée de validité des offres de prix).</p> <p>La garantie d'offre peut être conservée par l'OIM et l'offre de prix rejetée si une ou plusieurs des conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire retire son offre de prix pendant la durée de validité indiquée à la section 3 (Fiche d'information), ou ; • Le soumissionnaire retenu : <ul style="list-style-type: none"> o Ne signe pas le contrat après l'attribution du marché par l'OIM ; ou o N'est pas en mesure de fournir la garantie de bonne exécution, une copie des assurances ou tout autre document que l'OIM peut exiger comme condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible de lui être attribué.
<p>20. Coentreprise, consortium ou association</p>	<p>Si le soumissionnaire est un groupe de personnes morales qui formeront ou ont formé une coentreprise, un consortium ou une association aux fins de la demande d'offres de prix, chacune de ces personnes morales confirmera dans l'offre de prix conjointe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une partie a été désignée entité principale et dûment investie du pouvoir d'engager légalement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association conjointement et solidairement, ce qui sera attesté par un accord dûment notarié entre personnes morales devant être soumis avec l'offre de prix ; et • Que si le marché leur est attribué, le contrat sera conclu entre l'OIM et l'entité principale désignée, qui agira au nom et pour le compte de toutes les entités qui composent la coentreprise.

	<p>Après la date limite de soumission des offres de prix, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou l'association ne peut changer sans l'accord écrit préalable de l'OIM.</p> <p>Si l'offre de prix d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association est retenue, l'OIM attribuera le marché à la coentreprise, représentée par l'entité principale désignée par celle-ci. L'entité principale signera le contrat au nom et pour le compte de toutes les autres entités membres.</p> <p>L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association se conformeront aux dispositions de l'article 19 du présent document relatives à la présentation d'une offre unique.</p> <p>Dans la description de la structure de la coentreprise, du consortium ou de l'association dans l'offre de prix et dans l'accord de coentreprise, de consortium ou d'association, il convient de définir clairement le rôle attendu de chacune des entités constitutives de la coentreprise dans l'exécution des prescriptions énoncées dans la demande d'offre de prix. Toutes les entités qui composent la coentreprise, le consortium ou l'association sont soumises par l'OIM à une évaluation visant à vérifier qu'elles remplissent les conditions requises et ont les qualifications voulues.</p> <p>Une coentreprise, un consortium ou une association qui présente ses résultats passés et son expérience doit clairement faire la distinction entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les activités menées conjointement par la coentreprise, le consortium ou l'association ; et • Les activités menées par les entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou de l'association. <p>Les contrats exécutés précédemment par des experts individuels travaillant à titre privé mais qui sont ou ont été temporairement associés à l'une des entreprises membres de la coentreprise ne peuvent être revendiqués dans la présentation des références individuelles comme une expérience professionnelle par la coentreprise, le consortium, l'association ou par ses membres, mais uniquement par les experts eux-mêmes.</p> <p>Le recours à des coentreprises, consortiums ou associations est encouragé en cas de besoins multisectoriels de grande valeur, lorsque l'éventail des compétences et des ressources requises risque de ne pas être disponible au sein d'une seule entreprise.</p>
<p>21. Offre de prix unique</p>	<p>Le soumissionnaire (y compris les membres individuels d'une coentreprise) ne peut présenter qu'une seule offre de prix, en son nom propre ou au nom d'une coentreprise.</p> <p>Les offres de prix présentées par deux soumissionnaires ou plus seront rejetées dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les soumissionnaires ont au moins un partenaire majoritaire, un directeur ou un actionnaire en commun ; • L'un des soumissionnaires reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de la part de l'autre/des autres ; • Les soumissionnaires ont le même représentant légal aux fins de la présente demande d'offres de prix ; • Les soumissionnaires ont entre eux, directement ou par l'intermédiaire de tiers communs, une relation qui les met en position d'avoir accès à des informations sur l'offre de prix d'un autre soumissionnaire ou d'exercer une influence sur

	<p>cette offre de prix dans le cadre de la présente procédure de demande d'offres de prix ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les soumissionnaires sont sous-traitants l'un de l'autre, ou un sous-traitant d'une offre de prix soumet une autre offre de prix en son nom propre en tant que soumissionnaire principal ; ou certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une offre de prix reçue dans le cadre de la présente procédure de demande d'offres de prix. Cette exigence relative au personnel ne s'applique pas aux sous-traitants participant à plus d'une offre de prix.
<p>22. Offres de prix alternatives</p>	<p>Sauf indication contraire à la section 3 (Fiche d'information), les offres de prix alternatives ne sont pas prises en considération. Si la section 3 l'autorise, un soumissionnaire peut soumettre une offre de prix alternative uniquement s'il soumet aussi une offre conforme aux prescriptions énoncées dans la demande d'offres de prix. Si les conditions d'acceptation de l'offre de prix sont réunies ou les justifications sont clairement établies, l'OIM se réserve le droit d'attribuer un marché sur la base d'une offre de prix alternative.</p> <p>Si des offres de prix multiples/alternatives sont soumises, l'« offre principale » et l'« offre alternative » doivent être clairement identifiées. Si aucune indication n'est fournie pour distinguer l'offre principale de l'offre alternative ou des offres alternatives, toutes les offres seront rejetées.</p>
<p>23. Conférence préalable</p>	<p>S'il y a lieu, une conférence préalable sera organisée conformément aux instructions, à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la section 3 (Fiche d'information).</p> <p>S'il est indiqué à la section 3 que la participation à la conférence préalable est obligatoire, les soumissionnaires qui ne sont pas présents ne seront pas autorisés à soumettre une offre dans le cadre de la présente demande d'offres de prix.</p> <p>S'il est indiqué à la section 3 que la participation à la conférence préalable n'est pas obligatoire, la non-participation d'un soumissionnaire intéressé n'entraînera pas sa disqualification.</p> <p>L'OIM ne donnera aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires concernant la demande d'offres de prix ou la procédure y relative au cours de la conférence préalable. Toutes les questions doivent être soumises conformément à l'article 38 (Précisions concernant les offres de prix).</p> <p>La conférence préalable sera organisée dans le seul but de fournir des informations générales. Sans préjudice des dispositions de l'article 24 (Responsabilité des soumissionnaires), les soumissionnaires ne se fonderont sur aucune information, déclaration ou affirmation faite lors de la conférence préalable, à moins que cette information, déclaration ou affirmation ne soit confirmée par écrit par Click or tap here to enter text. Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.</p> <p>Le procès-verbal de la conférence préalable sera diffusé comme indiqué à la section 3 (Fiche d'information). Aucune déclaration verbale faite au cours de la conférence ne modifiera les conditions générales de la demande d'offres de prix, à moins que cette déclaration ne figure expressément dans le procès-verbal de la conférence ou ne soit publiée/affichée en tant qu'amendement à la demande d'offres de prix.</p>
<p>24. Inspection de site</p>	<p>S'il y a lieu, une inspection de site sera organisée conformément aux instructions, à la date, à l'heure et au lieu indiqués à la section 3 (Fiche d'information).</p>

	<p>S'il est indiqué à la section 3 que la présence à l'inspection de site est obligatoire, les soumissionnaires qui n'y assistent pas ne seront pas autorisés à soumettre une offre de prix dans le cadre de la présente demande d'offres de prix.</p> <p>S'il est indiqué à la section 3 que la présence à l'inspection de site n'est pas obligatoire, la non-participation d'un soumissionnaire intéressé n'entraînera pas sa disqualification.</p> <p>Il incombe aux soumissionnaires qui participent à une inspection de site de demander et d'obtenir tout visa nécessaire à leur participation.</p> <p>Avant d'assister à l'inspection de site, les soumissionnaires doivent signer une déclaration de renonciation à toute indemnisation déchargeant l'OIM de toute responsabilité dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Perte ou endommagement de tout bien immobilier ou effet personnel ; ii) Dommages corporels causés à toute personne, maladie ou décès ; iii) Pertes financières ou dépenses résultant de l'inspection de site ; et iv) Transport par l'OIM vers le site (le cas échéant) en cas d'accident ou d'acte de malveillance de la part de tiers. <p>L'OIM ne donnera aucune réponse officielle aux questions des soumissionnaires concernant la demande d'offres de prix ou la procédure y relative lors de l'inspection de site. Toutes les questions doivent être soumises conformément à l'article 7 (Précisions sur le dossier d'appel à la concurrence).</p> <p>Une inspection de site sera effectuée dans le seul but de fournir des informations générales. Sans préjudice des dispositions de l'article 24 (Responsabilité des soumissionnaires), les soumissionnaires ne se fonderont sur aucune information, déclaration ou affirmation faite lors de l'inspection de site, à moins que cette information, déclaration ou affirmation ne soit confirmée par écrit par l'OIM.</p>
<p>25. Erreurs ou omissions</p>	<p>Les soumissionnaires signaleront immédiatement à l'OIM par écrit toute ambiguïté, erreur, omission, divergence, incohérence ou autre défaut dans une partie quelconque de la demande d'offres de prix, en donnant toutes les précisions voulues à cet égard.</p> <p>Les soumissionnaires se garderont de tirer profit de ces ambiguïtés, erreurs, omissions, divergences, incohérences ou autres défauts.</p>
<p>26. Responsabilité des soumissionnaires de s'informer</p>	<p>Les soumissionnaires sont tenus de s'informer en vue de l'établissement de leur offre de prix. À cet égard, ils doivent veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'informer pleinement sur tous les aspects de la demande d'offres de prix, y compris le contrat et tous les autres documents figurant ou mentionnés dans la présente demande d'offres de prix ; • Passer en revue la demande d'offres de prix pour s'assurer qu'ils disposent d'une copie complète de tous les documents ; • Demander toute autre information pertinente pour le projet ainsi que la portée des prescriptions, pour autant que cette demande soit raisonnable, et les examiner ; • Vérifier toutes les affirmations, déclarations et informations pertinentes, y compris celles qui figurent ou sont mentionnées dans la demande d'offres de prix ou qui ont été faites oralement lors d'une réunion de clarification ou d'une inspection de site ou lors de toute discussion tenue avec Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte, ses employés ou ses agents ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Assister à toute conférence préalable si celle-ci est obligatoire conformément aux dispositions de la présente demande d'offres de prix ; • S'informer des exigences des autorités compétentes et des lois qui s'appliquent, ou pourraient s'appliquer à l'avenir, en ce qui concerne la fourniture des services, et les respecter pleinement ; et • Évaluer eux-mêmes la nature et l'étendue des services requis, tels qu'ils figurent à la section 5 (Cahier des charges), et tenir dûment compte de toutes les prescriptions dans leur offre de prix. <p>Les soumissionnaires déclarent avoir compris que l'OIM, ses directeurs, employés et agents ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie (expresse ou implicite) quant à l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité de la présente demande d'offres de prix ou de toute autre information fournie aux soumissionnaires.</p>
<p>27. Aucun changement important de situation</p>	<p>Le soumissionnaire informera l'OIM de tout changement de situation survenant au cours de la procédure de demande d'offres de prix, y compris mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un changement ayant une incidence sur toute déclaration, accréditation, licence ou approbation ; • Des changements organisationnels majeurs, une restructuration de l'entreprise, une reprise, un rachat ou un événement similaire ayant une incidence sur le fonctionnement et/ou le financement du soumissionnaire ou de ses principaux sous-traitants ; • Une modification de toute information sur laquelle l'OIM pourrait s'appuyer pour évaluer les offres de prix.
SOUSSION ET OUVERTURE DES OFFRES DE PRIX	
<p>28. Instructions relatives à la soumission des offres de prix</p>	<p>Le soumissionnaire doit présenter une offre de prix complète dans le format demandé, accompagnée des documents et formulaires requis, conformément aux exigences énoncées dans la section 3 (Fiche d'information). L'offre de prix sera remise selon la méthode indiquée à la section 3.</p> <p>L'offre de prix sera signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment habilitées à le faire. L'autorisation sera communiquée au moyen d'un document attestant de cette autorisation, délivré par le représentant légal de l'entité soumissionnaire, ou, si cela est demandé, d'une procuration.</p> <p>Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que la soumission d'une offre de prix suppose en soi la pleine acceptation des conditions contractuelles de l'OIM.</p>
<p>29. Date limite de soumission des offres de prix</p>	<p>Des offres de prix complètes doivent être reçues par l'OIM de la manière précisée à la section 3 (Fiche d'information) et au plus tard à la date et à l'heure indiquées. En cas de doute sur le fuseau horaire applicable, veuillez consulter le site http://www.timeanddate.com/worldclock/. Il incombe aux soumissionnaires de veiller à ce que leur offre de prix soit reçue avant la date et l'heure de clôture. L'OIM ne saurait être tenue responsable de retards occasionnés par la société de messagerie ou de tout autre problème technique et ne tient compte que de la date et de l'heure réelles de réception de l'offre.</p> <p>L'OIM peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission des offres de prix en modifiant le dossier d'appel à la concurrence conformément à l'article 8 (Modification du dossier d'appel à la concurrence). Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'OIM et des soumissionnaires en vigueur jusqu'à la date limite précédente seront alors soumis à la nouvelle date limite.</p>

<p>30. Retrait, substitution et modification des offres de prix</p>	<p>Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre de prix après l'avoir soumise à tout moment avant la date limite de soumission, en envoyant à l'OIM un avis écrit dûment signé par un représentant habilité, accompagné d'une copie de l'autorisation (ou d'une procuration). La substitution ou la modification de l'offre de prix, le cas échéant, doit accompagner l'avis écrit correspondant. Tous les avis doivent être soumis de la même manière que les offres de prix et porter une des mentions suivantes : « RETRAIT », « SUBSTITUTION » OU « MODIFICATION ».</p> <p>Cependant, après la date limite de soumission des offres de prix, celles-ci resteront valables et pourront être acceptées par l'OIM pendant toute la durée de validité des offres de prix, qui pourra être prolongée.</p> <p>Les offres de prix dont le retrait est demandé avant la date limite sont mises à la disposition du soumissionnaire qui les a présentées, qui doit les récupérer dans un délai de 15 jours à compter de leur retrait, faute de quoi l'OIM aura le droit de se débarrasser de cette offre sans l'ouvrir et sans autre avis au soumissionnaire. L'OIM n'est en aucun cas tenue de renvoyer l'offre de prix au soumissionnaire à ses frais.</p>
<p>31. Conservation des offres de prix</p>	<p>Les offres de prix reçues avant la date limite de soumission et l'heure d'ouverture seront conservées en lieu sûr et ne seront pas ouvertes avant la date d'ouverture des offres de prix indiquée à la section 3 (Fiche d'information). L'OIM ne pourra être tenue responsable de l'ouverture prématurée d'une offre de prix envoyée à la mauvaise adresse et/ou mal identifiée.</p>
<p>32. Ouverture des offres de prix</p>	<p>Les offres de prix seront ouvertes par un jury ad hoc composé d'au moins deux membres du personnel, dont au moins un qui ne participera pas aux étapes suivantes de la procédure d'achat.</p> <p>L'ouverture des offres technique et financière fera l'objet de deux processus distincts. Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des offres de prix si cette possibilité est prévue au titre de la section 3 (Fiche d'information).</p> <p>Le nom des soumissionnaires et les documents fournis sont annoncés et consignés dans le rapport d'ouverture des offres techniques, qui ne peut être consulté que par les soumissionnaires ayant présenté une offre de prix au cours d'une période de trente jours à compter de la date d'ouverture. Les informations qui ne figurent pas dans le rapport d'ouverture ne seront pas communiquées aux soumissionnaires.</p> <p>Une fois l'évaluation technique terminée, les offres financières seront ouvertes. Lors de l'ouverture des offres financières, le nom des soumissionnaires et les prix indiqués dans l'offre seront annoncés et consignés dans le rapport d'ouverture des offres financières.</p> <p>Aucune offre de prix ne sera rejetée au stade de l'ouverture, sauf en cas de dépôt tardif.</p>
<p>33. Offres de prix tardives</p>	<p>Toute offre de prix reçue par l'OIM après la date limite de soumission sera détruite, à moins que le soumissionnaire ne demande qu'elle lui soit renvoyée et qu'il assume la responsabilité et les frais liés à la restitution du dossier de demande d'offres de prix.</p> <p>Dans des circonstances exceptionnelles, une offre de prix tardive peut être acceptée s'il est établi qu'elle a été envoyée suffisamment tôt avant la clôture de la demande d'offres de prix et que le retard ne pouvait être raisonnablement prévu par le soumissionnaire ou qu'il était dû à un cas de force majeure.</p>
<p>ÉVALUATION DES OFFRES DE PRIX</p>	
<p>34. Confidentialité</p>	<p>Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des offres de prix, ainsi qu'à la recommandation d'adjudication, ne sera divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne n'étant pas officiellement concernée par ce processus, même après la publication de l'attribution du marché.</p>

	<p>Toute tentative d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant en son nom visant à influencer l'OIM lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres de prix ou des décisions relatives à l'attribution du marché peut, sur décision de l'Organisation, entraîner le rejet de son offre et l'application des procédures de sanction des fournisseurs en vigueur à l'OIM.</p>
<p>35. Évaluation des offres de prix</p>	<p>L'OIM procédera à l'évaluation des offres en appliquant les méthodes et les critères définis dans la présente demande d'offres de prix. Aucun autre critère ou méthode ne pourra être appliqué.</p> <p>L'OIM procédera à l'évaluation uniquement sur la base des offres techniques et financières reçues.</p> <p>L'évaluation des offres de prix se fera selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Examen préliminaire ; b) Évaluation des qualifications et de l'admissibilité du soumissionnaire (s'il n'y a pas eu de préqualification) ; c) Évaluation des offres techniques ; d) Évaluation des offres financières.
<p>36. Examen préliminaire</p>	<p>L'OIM examinera les offres de prix au regard des prescriptions minimales en matière de documents pour déterminer si elles sont complètes, si les documents ont été dûment signés et si les offres de prix sont globalement en ordre. Il ne s'agit là que de quelques-uns des indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. L'OIM se réserve le droit de rejeter toute offre de prix à ce stade.</p>
<p>37. Évaluation des qualifications et de l'admissibilité</p>	<p>Les qualifications et l'admissibilité du soumissionnaire seront évaluées au regard des prescriptions minimales en la matière indiquées à la section 4 (Critères d'évaluation) et à l'article 4 (Soumissionnaires remplissant les conditions requises).</p>
<p>38. Évaluation des offres techniques et financières</p>	<p>L'équipe d'évaluation examinera et évaluera les offres techniques en fonction de leur conformité au cahier des charges et aux autres documents de la demande d'offres de prix, en appliquant les critères d'évaluation, les sous-critères et le système de points indiqués à la section 4 (Critères d'évaluation). Une offre de prix est déclarée irrecevable au stade de l'évaluation technique si elle n'atteint pas la note technique minimum indiquée à la section 3 (Fiche d'information). Le cas échéant, et si cela est indiqué dans la fiche d'information, l'OIM peut inviter les soumissionnaires ayant répondu aux critères techniques à présenter leur offre technique. Les conditions de l'exposé seront alors indiquées dans le dossier d'offre de prix.</p> <p>Lors de la deuxième étape, seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimum seront ouvertes et soumises à une évaluation.</p> <p>La méthode d'évaluation applicable à la présente demande d'offres de prix est celle indiquée à la section 3 (Fiche d'information), qui peut être l'une des deux (2) méthodes suivantes : a) la méthode du prix le plus bas, selon laquelle l'offre financière techniquement recevable la moins élevée est retenue ; ou b) la méthode de notation combinée qui sera basée sur une combinaison de la note technique et de la note financière.</p> <p>Lorsque la Fiche d'information prévoit l'application de la méthode de notation combinée, la formule de notation des offres de prix est la suivante :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Évaluation de l'offre technique (OT) :</p> </div>

	<p>Note OT = (note totale obtenue par l'offre/note maximum pouvant être obtenue pour l'OT) x 100</p> <p><u>Évaluation de l'offre financière (OF) :</u></p> <p>Note OF = (offre la moins élevée/prix de l'offre examinée) x 100</p> <p><u>Note totale combinée :</u></p> <p>Note combinée = (note OT) x (pondération de l'OT, par exemple 70 %) + (note OF) x (pondération de l'OF, par exemple 30 %)</p>
<p>39. Qualification a posteriori</p>	<p>L'OIM se réserve le droit de procéder à une évaluation de qualification a posteriori afin de déterminer, à sa satisfaction, la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Cet exercice doit être entièrement documenté et peut comprendre, sans s'y limiter, tout ou partie des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vérification de l'exactitude, de la justesse et de l'authenticité des informations fournies par le soumissionnaire ; b) Validation du degré de conformité aux prescriptions énoncées dans la demande d'offres de prix et aux critères d'évaluation sur la base de ce qui a été constaté jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation ; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales compétentes, de clients antérieurs ou de toute autre entité susceptible d'avoir fait affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références auprès de clients précédents pour ce qui est des résultats obtenus dans le cadre de contrats en cours ou achevés, notamment en procédant à des inspections physiques des travaux précédents, si cela est jugé nécessaire ; e) Inspection physique des bureaux, succursales ou autres lieux d'activité du soumissionnaire, avec ou sans préavis au soumissionnaire ; f) Tout autre moyen que l'OIM pourra juger approprié, à n'importe quel stade de la procédure de sélection, avant l'attribution du marché.
<p>40. Précisions concernant les offres de prix</p>	<p>L'OIM peut demander des précisions ou des informations complémentaires par écrit aux soumissionnaires à tout moment de la procédure d'évaluation. Les réponses des soumissionnaires ne doivent en aucun cas porter modification de la substance ou du prix de l'offre, sauf si des erreurs arithmétiques découvertes par l'OIM lors de l'évaluation des offres doivent être corrigées, conformément à l'article 23 des instructions aux soumissionnaires (Erreurs ou omissions).</p> <p>L'OIM peut utiliser ces informations pour interpréter et évaluer l'offre de prix en question, mais elle n'est pas obligée d'en tenir compte.</p> <p>Aucune précision envoyée par un soumissionnaire au sujet de son offre de prix et non sollicitée par l'OIM ne sera prise en considération lors de l'examen et de l'évaluation des offres de prix.</p>
<p>41. Conformité de l'offre de prix</p>	<p>La détermination par l'OIM de la conformité d'une offre de prix doit être basée sur le contenu de l'offre elle-même. Une offre de prix globalement conforme est une offre qui respecte toutes les conditions, tous les éléments du cahier des charges et toutes autres prescriptions énoncées dans le dossier d'appel d'offres sans écart, réserve ou omission non négligeable, à savoir une divergence, réserve ou omission qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) A une incidence significative sur la portée, la qualité ou l'exécution des

	<p>services indiqués dans le contrat ; ou</p> <p>b) Limite de quelque manière que ce soit et de façon incompatible avec le dossier d'appel à la concurrence, les droits de l'OIM ou les obligations du soumissionnaire au titre du contrat ; ou</p> <p>c) Si elle était rectifiée, défavoriserait la position concurrentielle des autres soumissionnaires présentant une offre de prix globalement conforme.</p> <p>Si une offre de prix n'est pas globalement conforme, elle sera rejetée par l'OIM et le soumissionnaire ne pourra pas la mettre en conformité en procédant à une correction de l'écart, de la réserve ou de l'omission non négligeable.</p>
<p>42. Défaut de conformité, erreurs réparables et omissions</p>	<p>Pour autant qu'une offre de prix soit globalement conforme, l'OIM peut ignorer tout défaut de conformité ou toute omission dans l'offre qui, selon elle, ne constitue pas un écart non négligeable, à savoir une question de forme et non de fond, qui peut être corrigée ou supprimée sans porter préjudice aux autres soumissionnaires.</p> <p>Si une offre de prix est globalement conforme, l'OIM peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires dans un délai raisonnable pour rectifier les défauts de conformité ou les omissions peu importantes dans l'offre, compte tenu des prescriptions en matière de documents. Cette omission ne doit pas être liée à un quelconque aspect du prix de l'offre. Si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande, son offre de prix peut être rejetée.</p> <p>Pour les offres financières qui ont été ouvertes, l'OIM vérifiera et corrigera les erreurs arithmétiques de la manière suivante :</p> <p>a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaut et le total correspondant au poste budgétaire est corrigé, sauf si, de l'avis de l'OIM, la virgule décimale est manifestement mal placée dans le prix unitaire ; dans ce cas, c'est le total indiqué pour le poste budgétaire qui fait foi et le prix unitaire est corrigé ;</p> <p>b) En cas d'erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévalent et le total est corrigé ; et</p> <p>c) En cas de divergence entre les montants en lettres et ceux en chiffres, le montant en lettres prévaut, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaut.</p> <p>Si le soumissionnaire n'accepte pas que les erreurs soient corrigées, son offre de prix sera rejetée et sa garantie d'offre pourra être retenue.</p>
<p>43. Droit d'accepter toute offre de prix et de rejeter tout ou partie des offres</p>	<p>L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre de prix, d'annuler la procédure de demande d'offres de prix et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du marché, sans engager sa responsabilité auprès du ou des soumissionnaires concernés ni avoir l'obligation d'informer le ou les soumissionnaires concernés du motif de sa décision. L'OIM n'est pas tenue d'attribuer le marché au soumissionnaire de l'offre la moins élevée.</p>
ATTRIBUTION DU MARCHÉ	
<p>44. Critères d'attribution</p>	<p>Avant l'expiration de la durée de validité des offres de prix, l'OIM attribuera le contrat au soumissionnaire sélectionné sur la base des critères d'attribution indiqués à la section 3 (Fiche d'information).</p>
<p>45. Droit de modifier une prescription au moment de l'attribution</p>	<p>Au moment de l'attribution du marché, l'OIM se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de services indiquée initialement à la section 5 (Cahier des charges), pour autant que cela ne dépasse pas les pourcentages indiqués à la</p>

	section 3 (Fiche d'information), et sans modification des prix unitaires ou des autres conditions de l'offre de prix et du document d'appel à la concurrence.
46. Avis d'adjudication	Avant l'expiration de la durée de validité des offres de prix, l'OIM informera le soumissionnaire retenu par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal, que son offre a été acceptée. Il convient de noter que, s'il n'est pas déjà enregistré au niveau approprié sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, le soumissionnaire devra compléter la procédure d'enregistrement sur le Portail mondial avant la signature et la finalisation du contrat.
47. Compte rendu	Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander un compte rendu à l'OIM. L'objectif de ce compte rendu est d'aborder les points forts et les points faibles de l'offre du soumissionnaire afin d'aider ce dernier à mieux répondre à des demandes d'offres de prix de l'OIM à l'avenir. Le contenu des autres offres de prix et leur comparaison avec celle du soumissionnaire ne doivent pas être abordés.
48. Garantie de bonne exécution	<p>Si cela est indiqué à la section 3 (Fiche d'information), le soumissionnaire retenu devra fournir une garantie de bonne exécution du montant indiqué, sous la forme précisée et dans le délai prescrit à compter de la réception du contrat de l'OIM. Les banques émettrices de garanties de bonne exécution doivent être agréées par le contrôleur financier de l'OIM, c'est-à-dire qu'il doit s'agir de banques déclarées aptes à opérer en tant que banque commerciale par la banque centrale du pays. L'OIM restituera sans délai les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus conformément à l'article 17 (Garantie d'offre).</p> <p>Le fait que l'adjudicataire ne fournisse pas la garantie de bonne exécution susmentionnée ou ne signe pas le contrat constitue un motif suffisant pour lui faire perdre la garantie d'offre et annuler l'attribution du marché. Dans ce cas, l'OIM pourra attribuer le marché au deuxième soumissionnaire le mieux classé.</p>
49. Garantie bancaire pour paiement anticipé	Sauf lorsque les intérêts de l'OIM l'exigent, la pratique habituelle de l'Organisation est de ne pas effectuer de paiement anticipé (c'est-à-dire des paiements effectués avant réception des produits). Si un paiement anticipé est autorisé conformément à la section 3 (Fiche d'information), et si cela est indiqué, le soumissionnaire doit présenter une garantie bancaire correspondant au montant total du paiement anticipé. Les banques émettant des garanties bancaires doivent être agréées par le contrôleur financier de l'OIM, c'est-à-dire qu'il doit s'agir de banques déclarées aptes à opérer en tant que banque commerciale par la banque centrale du pays.
50. Pénalités	Si cela est indiqué à la section 3 (Fiche d'information), Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte fera payer des pénalités pour les dommages et/ou les risques causés à Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte résultant d'un retard du prestataire ou du non-respect de ses obligations au titre du contrat. Le paiement ou la déduction de telles pénalités n'exonère pas le prestataire de toute autre obligation ou responsabilité lui incombant au titre de tout contrat ou bon de commande en vigueur.
51. Contestation de la procédure	Tout soumissionnaire qui estime avoir été traité injustement dans le cadre de la présente procédure de demande d'offres de prix ou de tout marché susceptible d'être attribué à l'issue de cette procédure peut déposer une plainte auprès de mescu@iom.int .

SECTION 3 : FICHE D'INFORMATION

Les précisions suivantes complètent ou modifient les dispositions de la section 2 (Instructions aux soumissionnaires). En cas de divergence, les dispositions du présent document prévalent sur celles de la section 2.

Article de la section 2 correspondant		Instructions/prescriptions particulières
1.	Portée	<p>La référence de cet appel d'offres est : RFP 003/GN10/05/2026 – Recrutement d'un établissement/de firmes pour la formation des migrants de retour aux compétences entrepreneuriales dans les régions de Conakry, Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan et N'Zérékoré,</p> <p>tel que décrit de manière plus détaillée à la Section 5 du présent appel d'offres (RFP).</p> <p>Sur la base des résultats de cet appel d'offres, l'OIM envisage de conclure un contrat de prestation de services avec les soumissionnaires retenus pour la formation des migrants de retour aux compétences entrepreneuriales dans les régions de Conakry, Boké, Kindia, Mamou, Labé, Kankan et N'Zérékoré.</p> <p>Durée prévue : 8 mois, avec possibilité de prolongation.</p>
4.	Soumissionnaires remplissant les conditions requises	Firmes enregistrées en République de Guinée opérant dans le domaine concerné.
5.	Biens, travaux et services éligibles	Services de consultance.
7.	Précisions sur le dossier de mise en concurrence	<p>Coordonnées des personnes à contacter pour obtenir des précisions sur le dossier de mise en concurrence :</p> <p>Point focal : OIM Guinée.</p> <p>Adresse : . Camayenne, Rue Di 009 Immeuble Louis Honore , près de la cour suprême.</p> <p>Courriel : iomconakryproclog@iom.int; afofana@iom.int</p> <p>ATTENTION : LES OFFRES DE PRIX NE DOIVENT PAS ÊTRE ENVOYÉES À L'ADRESSE CI-DESSUS, MAIS À L'ADRESSE PRÉVUE À CET EFFET INDIQUÉE CI-APRÈS (voir l'article 26 de la Fiche d'information).</p> <p>Date limite pour l'envoi de demandes de précision/questions :</p> <p>Date : 19-Jun-26</p> <p>Heure : 16 h30</p> <p>Fuseau horaire : GMT</p> <p>Modalités de communication des informations complémentaires à la demande d'offres de prix et des précisions/réponses aux demandes de renseignements :</p>

		Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique : iomconakryproclog@iom.int ; afofana@iom.int
10.	Langue	L'ensemble des offres de prix, des informations, des documents et de la correspondance entre l'OIM et les soumissionnaires dans le cadre de la présente procédure de demande d'offres de prix seront rédigés en Français ou Anglais
11.	Ajustement de prix	Les prix indiqués par le soumissionnaire peuvent être soumis à un ajustement pendant l'exécution du contrat, conformément aux conditions d'exécution contractuelle.
12.	Offres de prix partielles (Lots)	La soumission d'offres de prix pour des parties ou sous-parties du cahier des charges : N'est pas autorisée
14.	Monnaie	Les prix doivent être indiqués en GNF
15.	Droits et taxes	Tous les prix doivent : Exclure la TVA et tout autre impôt indirect applicable.
16.	Durée de validité de l'offre de prix	90 jours
17.	Garantie d'offre	Non requise a la soumission des offres
20.	Offres de prix alternatives	Ne seront pas examinées.
21.	Conférence préalable	Sera organisée. Heure et fuseau horaire : 10heures Date : 03-Jun-26 Lieu : Salles de conférences des Bureaux OIM a Conakry, Boké, Kindia, Labé, Mamou, Kankan et Nzérékoré ou sur teams pour les fournisseurs ayant des adresse emails. Le point focal désigné pour la conférence est : Nom : Unité Procurement. Courriel : afofana@iom.int . La présence à la conférence préalable : <input type="checkbox"/> est obligatoire ; <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas obligatoire. Le procès-verbal de la conférence préalable sera diffusé par : Sélectionner une option Communication directe avec les soumissionnaires potentiels par courrier électronique.
22.	Inspection de site	L'inspection de site :

		<input type="checkbox"/> est obligatoire ; <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas obligatoire.
26.	Instructions relatives à la soumission des offres de prix	<p>Modalités de soumission des offres de prix autorisées :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Soumission via le système de passation de marchés électroniques de l'OIM</p> <p>1. Fournisseurs enregistrés</p> <p>Tous les fournisseurs enregistrés doivent accéder au Portail des fournisseurs de l'OIM via le lien suivant :</p> <p>https://supplier-portal.iom.int</p> <p>Il est fortement recommandé aux fournisseurs d'utiliser un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable afin de garantir des performances optimales du système.</p> <p>En cas de difficultés de connexion, les fournisseurs sont invités à utiliser la fonction « Mot de passe oublié » pour réinitialiser leurs identifiants d'accès.</p> <p>Les fournisseurs doivent consulter les détails de la Demande de cotation (RFQ) et soumettre leur offre électroniquement via le Portail des fournisseurs.</p> <p>Avant la soumission, les fournisseurs doivent s'assurer que leur profil fournisseur est complet, valide et à jour, y compris tous les documents justificatifs obligatoires requis.</p> <p>Tout profil fournisseur incomplet ou non conforme entraînera le rejet automatique de l'offre.</p> <p>2. Nouveaux fournisseurs</p> <p>Les fournisseurs non encore enregistrés auprès de l'OIM souhaitant participer à cette RFQ ou à de futures opportunités d'achat doivent compléter au préalable le processus d'enregistrement des fournisseurs via le lien indiqué ci-dessous et soumettre l'ensemble des documents requis, conformément au point (a) des critères d'évaluation.</p> <p>Lien d'enregistrement</p> <p>À l'issue du processus d'enregistrement, les nouveaux fournisseurs devront :</p> <p>Accéder au Portail des fournisseurs de l'OIM (https://supplier-portal.iom.int) à l'aide des identifiants nouvellement créés ;</p> <p>Télécharger tous les documents justificatifs requis et valides dans leur profil fournisseur ;</p> <p>Vérifier que toutes les informations fournies sont exactes, complètes et à jour avant la soumission.</p> <p>Seuls les fournisseurs disposant d'un profil fournisseur approuvé, conforme et complet seront considérés comme éligibles à l'évaluation.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Soumission électronique :</p> <p>L'offre technique doit être envoyée dans un courrier électronique séparé en indiquant en objet RFP 003/GN10/05/2026 Offre Technique</p> <p>L'offre financière doit être envoyée dans un courrier électronique séparé en indiquant en objet : RFP 003/GN10/05/2026 Offre Financière.</p> <p>Les offres techniques et financières doivent être envoyées dans des courriels distincts pour qu'elles puissent être évaluées séparément. Le non-respect de cette instruction entraînera le rejet de l'offre de prix reçue.</p>

		<p>Adresse de soumission des offres de prix : iompublicprocurementgn10@iom.int NE PAS ENVOYER L'OFFRE DE PRIX À UNE AUTRE ADRESSE ÉLECTRONIQUE (MÊME EN COPIE OU EN COPIE CONFIDENTIELLE).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Format des fichiers : PDF ▪ Le nom des fichiers doit comporter un maximum de 60 caractères et ne pas contenir de lettres ou caractères spéciaux qui ne font pas partie du clavier ou de l'alphabet latin. ▪ Tous les fichiers doivent être exempts de virus et non corrompus. ▪ Taille maximum des fichiers par transmission 20 MB ▪ Objet obligatoire du courriel : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre technique : RFP 003/GN10/05/2026_ Offre technique. ✓ Offre financière : RFP 003/GN10/05/2026_ Offre Financière ▪ Si l'offre comporte des fichiers volumineux, il est recommandé d'envoyer ces fichiers dans des courriels distincts avant la date limite de soumission. ▪ En cas de courriels multiples, chaque courriel doit être clairement identifié en indiquant en objet la mention « courriel n° X sur Y » et « courriel n° Y sur Y » dans le dernier. ▪ Les documents dont l'original est requis (par exemple, la garantie d'offre) doivent être envoyés à l'adresse ci-après et une copie PDF doit être jointe à la soumission électronique : Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte. ▪ Il est recommandé de regrouper l'ensemble de l'offre de prix en un nombre aussi réduit que possible de pièces jointes. ▪ Le soumissionnaire doit recevoir un accusé de réception par courrier électronique.
27.	Date limite de soumission des offres de prix :	<p>Date : 24 June 2026</p> <p>Heure : 23H00 mn.</p> <p>Fuseau horaire : GMT</p>
30.	Ouverture des offres de prix	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il n'y aura pas d'ouverture publique ;</p> <p>Click or tap here to enter text.</p>
36.	Évaluation des offres technique et financière	<p>L'évaluation sera basée sur :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> la méthode du prix le plus bas (parmi les offres financières techniquement conformes évaluées)</p>
43.	Droit de modifier une prescription au moment de l'adjudication	<p>L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) se réserve le droit de modifier ou de ne pas modifier les exigences au moment de l'attribution du contrat.</p> <p>L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution du contrat, de modifier, d'amender, de compléter, de clarifier ou de lever, en tout ou en partie, toute exigence, spécification, instruction, modalité ou condition de la présente sollicitation, sans encourir aucune responsabilité envers un soumissionnaire ou un soumissionnaire potentiel.</p>

		<p>L'OIM se réserve en outre le droit de ne pas modifier les exigences et de procéder à l'attribution du contrat sur la base de la sollicitation telle qu'elle a été initialement publiée.</p> <p>En outre, l'OIM n'est pas tenue d'accepter l'offre la moins-disante ni toute autre offre et se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre ou d'annuler le processus de passation de marchés, en tout ou en partie, à toute étape, sans préavis et sans encourir aucune responsabilité à l'égard des soumissionnaires.</p>
	<p>Attribution du marché à un ou plusieurs soumissionnaires</p>	<p>L'OIM attribuera un contrat pour : Un ou plusieurs soumissionnaires, en fonction des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'exhaustivité de l'offre et la qualité du profil du soumissionnaire ; b) la conformité aux instructions générales fournies aux fournisseurs ; c) l'expérience de l'entreprise ; d) la capacité technique et financière. <p>L'OIM a l'intention d'attribuer le contrat à un ou plusieurs soumissionnaires dont l'offre a été jugée substantiellement conforme aux documents de la sollicitation et représentant le meilleur rapport qualité-prix, conformément aux règles et principes de passation de marchés de l'OIM.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">1. Principes généraux d'attribution</p> <p>Les décisions d'attribution seront fondées sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'exhaustivité de l'offre et le profil global du soumissionnaire ; b) la conformité aux instructions générales, aux termes et conditions ainsi qu'aux exigences techniques ; c) l'expérience démontrée de l'entreprise et ses performances antérieures dans des missions similaires ; d) l'adéquation de la capacité technique et financière pour l'exécution du contrat. <p>Seules les offres jugées techniquement conformes seront prises en considération pour l'évaluation financière.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">2. Base d'attribution selon la catégorie des exigences</p> <p>a) Exigences fondées sur des services ou la gestion</p> <p><i>(par exemple : modules de gestion d'entreprise, services de consultance, systèmes ou services complexes)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Méthode d'attribution : Meilleur rapport qualité-prix ● Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont la proposition : <ul style="list-style-type: none"> o satisfait à toutes les exigences techniques obligatoires ; et o obtient la meilleure évaluation globale, en tenant compte de la qualité technique, de l'expérience, de la capacité, des risques et de la proposition financière. <p>Le prix ne constituera pas le seul facteur déterminant, mais sera évalué conjointement avec la qualité technique et la pertinence de l'offre.</p> <p>b) Exigences par lot ou basées sur l'approvisionnement</p> <p><i>(par exemple : biens, services standard, spécifications techniques clairement définies)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Méthode d'attribution : Offre techniquement conforme au prix le plus bas par lot ● Pour chaque lot, le contrat sera attribué au soumissionnaire qui :

		<ul style="list-style-type: none"> o se conforme pleinement à toutes les spécifications techniques ; et o soumet le prix évalué le plus bas parmi les offres techniquement conformes. <p>Différents lots peuvent être attribués à différents soumissionnaires.</p> <hr/> <p>3. Attributions multiples</p> <p>L'OIM se réserve le droit d'attribuer le contrat à plusieurs soumissionnaires, en tout ou en partie, lorsque cette approche est jugée conforme au meilleur intérêt de l'OIM et permet d'assurer l'efficacité opérationnelle, le respect des délais de mise en œuvre ou l'atténuation des risques.</p> <hr/> <p>4. Droit d'acceptation ou de rejet</p> <p>L'OIM se réserve le droit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepter ou rejeter toute offre, en tout ou en partie ; • annuler le processus de passation de marchés à toute étape ; • n'attribuer aucun contrat, sans encourir aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.
	Type de contrat à attribuer	D2 Fourniture récurrent . Voir la section 6 pour un exemple de contrat.
	Date prévue de début de contrat	TBD
	Conditions contractuelles applicables	D2 Fourniture récurrent Voir la section 6.
47.	Garantie de bonne exécution	<p>Le contractant devra fournir une garantie de bonne exécution équivalente à 10 % du montant total du contrat, conformément aux exigences contractuelles.</p> <p>La garantie de bonne exécution sera soumise dans un délai de 7 jours suivant la réception du contrat.</p> <p>La garantie de bonne exécution sera libellée dans la même monnaie que celle indiquée à l'article 14 (Monnaie).</p> <p>La garantie de bonne exécution prendra la forme d'une garantie bancaire telle que définie à la section 6.</p>
48.	Paiement anticipé	Non autorisé.
49.	Pénalités	<p>L'OIM peut résilier le contrat à tout moment à la suite de constats de non-exécution.</p> <p>En cas de non-exécution, d'exécution partielle ou d'exécution insatisfaisante du contrat, l'OIM peut appliquer des pénalités contractuelles, sans préjudice de son droit de résilier le contrat ou d'exercer tout autre recours disponible.</p>

	<p>Les pénalités contractuelles ne pourront excéder dix pour cent (10 %) de la valeur totale du contrat et pourront être déduites des paiements dus au Contractant.</p> <p>Comme stipulé à l'article 4. Livraison 4.2 (b) du contrat type à utiliser, qui est LEG-D.2. ENTENTE À LONG TERME</p>
--	--

SECTION 4 : CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères de l'examen préliminaire

Le respect de tous les critères sera vérifié lors de l'examen préliminaire.

Critères	Pièces justificatives
Exhaustivité de l'offre	Tous les documents demandés à la section 2 (Instructions aux soumissionnaires) ont été fournis et sont complets.
Le soumissionnaire accepte les conditions contractuelles générales de l'OIM indiquées à la section 6.	Formulaire C : Soumission d'une offre technique
Validité de l'offre :	Le soumissionnaire doit mentionner la durée de validité de son offre.
Expérience de l'entreprise :	Formulaire I.

Critères minimums de qualification et d'admissibilité

Le respect de tous les critères minimums de qualification et d'admissibilité sera évalué.

Si l'offre de prix est présentée au nom d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association, chaque membre doit satisfaire aux critères minimums, sauf indication contraire.

Critères d'admissibilité	Pièces justificatives
Le soumissionnaire est une entité légalement enregistrée	Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire
Le fournisseur n'a pas été suspendu ni identifié d'une quelconque autre manière comme inéligible par un organisme des Nations Unies, le groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation	Formulaire C : Soumission d'une offre

internationale conformément à l'article 4 de la section 2.	
Absence de conflit d'intérêts conformément à l'article 4 de la section 2.	Formulaire C : Soumission d'une offre
Le soumissionnaire n'a pas déclaré faillite, n'est impliqué dans aucune procédure de faillite ou de mise sous administration judiciaire, et il n'existe aucun jugement en cours ni aucune action judiciaire pendante à l'encontre du vendeur susceptible d'affecter négativement son activité dans un avenir prévisible.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Antécédents de contrats non exécutés : aucune inexécution de contrat n'est due à une défaillance du prestataire au cours des trois dernières années.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Antécédents en matière de litiges : aucun cas de décision judiciaire/d'arbitrage prise à l'encontre du soumissionnaire au cours des trois dernières années.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Expérience antérieure :	
Minimum de 5 ans d'expérience pertinente.	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
<p>Copie de contrats de nature et de complexité similaires exécutés au cours des deux (2) dernières années.</p> <p>Fournir une copie du ou des contrat(s) de nature et de complexité similaires mis en œuvre au cours des deux (2) dernières années, d'une valeur minimale de cinq cents millions de francs guinéens (GNF 500 000 000).</p> <p><i>(Dans le cas d'une coentreprise/consortium/association, l'ensemble des parties doit satisfaire cumulativement à cette exigence.)</i></p> <p>Les références clients (Organisations internationales, Ambassades, Système des Nations Unies – SNU, etc.) constituent un atout.</p>	Formulaire F : Admissibilité et qualifications
Situation financière :	
Liquidité : le ratio Actif circulant moyen / Passif circulant moyen sur les 3 dernières années doit être égal ou supérieur à 1.	Copie des états financiers vérifiés des trois dernières années. / Formulaire F : Formulaire d'admissibilité et de qualification

<p>Chiffre d'affaires : Les soumissionnaires doivent avoir un chiffre d'affaires annuel minimum de 100 000 000 GNF pour les trois dernières années.</p> <p><i>(Pour la coentreprise/consortium/association, toutes les parties doivent satisfaire cumulativement à l'exigence).</i></p>	<p>Copie des états financiers vérifiés des trois dernières années. Formulaire F : Formulaire d'admissibilité et de qualification</p>
--	--

Critères d'évaluation technique

Domaines d'évaluation	Note plafond	Compagnie/Autre entité				
		A	B	C	D	E
<p>1. Contenu de l'offre /Approche méthodologique proposée.</p>	50					
<p>1.1. Les TDR sont-ils couverts à 100% ? Tous les aspects importants de la mission ont-ils été abordés et suffisamment détaillés ?</p> <p><i>Le prestataire de service doit fournir une offre technique incluant une note de compréhension de la mission et conformément au livrables du TDR, une note méthodologique et un plan de travail très claire conformément aux livrables de la formation.</i></p> <p>1.1.a Alignement avec les TdRs et couverture des résultats attendus (TdRs) – 40 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Complet (Full) : Tous les TdRs sont couverts ; compréhension claire de la mission ; méthodologie et plan de travail pleinement alignés avec les TdR. (40 points) ● Partiel (Partial) : TdRs partiellement couverts ; compréhension ou niveau de détail insuffisant ; alignement partiel avec les TdRs. (20 points) ● Nul (No) : RDTs non couverts ou proposition non conforme aux TdRs. (0 point) 	50					

<p>1.1.b Innovation et valeur ajoutée de la méthodologie de formation – 10 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Complet (Full) : Approches pédagogiques innovantes et pertinentes apportant une valeur ajoutée clairement démontrée. (10 points) ● Partiel (Partial) : Innovation limitée ou insuffisamment développée. (5 points) ● Nul (No) : Aucune innovation proposée. (0 point) 						
<p>2. Qualifications du personnel</p> <p><i>fournir les CV à jour qui devra indiquer clairement les expériences similaires (L'OIM se réserve le droit de vérifier les sources d'information fournies)</i></p>	35					
<p>2.1. Expérience et expertise du personnel</p> <p>CV et diplômes du représentant (obligatoires)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Master ou Doctorat et plus de 8 ans d'expérience pertinente et/ou certifications avancées délivrées par des institutions reconnues <i>(15 points)</i> ● Licence ou Master avec qualifications complémentaires limitées <i>(7 points)</i> ● Seules les exigences minimales sont remplies <i>(0 point)</i> 	15					
<p>2.2. CV et diplômes des formateurs (obligatoires)</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Diplôme de Master et/ou certifications avancées avec une expérience supérieure aux exigences minimales <i>(10 points)</i> ● Diplôme de Licence ou de Master avec des qualifications complémentaires limitées <i>(5 points)</i> 	10					

<ul style="list-style-type: none"> • Seules les exigences minimales sont remplies (0 point) 						
<p>2.3. Connaissance des langues locales les plus parlées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de deux (2) langues ou dialectes locaux largement parlés et pertinents pour la zone d'intervention (10 points) • Maîtrise d'une (1) langue ou d'un dialecte local largement parlé (5 points) • Aucune connaissance démontrée des langues ou dialectes locaux (0 point) 	10					
<p>3. Efficacité des formations antérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 points : Évaluations post-formation de haute qualité, taux de réussite clairement documentés et preuves vérifiables de l'insertion professionnelle des bénéficiaires et/ou de la création de leurs propres entreprises. • 7 points : Évaluations post-formation et taux de réussite satisfaisants, mais preuves limitées ou partielles de l'impact après la formation. • 0 point : Aucune information ni preuve fournie concernant les évaluations post-formation, les taux de réussite ou les résultats après la formation. 	15					
TOTAL DES POINTS OBTENUS	100					

Le score technique minimum requis pour être admissible est de : 70 %.

SECTION 5 : CAHIER DES CHARGES

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle phase de son programme d'aide au retour volontaire, à la réintégration des migrants de retour et au renforcement de la gouvernance des migrations en république de Guinée, l'Organisation International pour les Migrations (IOM) recrute plusieurs établissements/cabinets ou ONG pour la formation de 10 000 migrants de retour en Business Skills (Compétence Technique, en gestion commerciale, gestion d'affaire et d'entreprise) d'ici décembre 2026 dans les régions de Conakry, Boké, Kindia, Labe, Mamou, Kankan et Nzérékoré. Les établissements retenus assureront la formation des migrants de retour dans l'une des zones de mise en œuvre susmentionnées en république de Guinée.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'initiative conjointe OIM – Union Européenne pour l'assistance au retour volontaire et à la réintégration des migrants et le renforcement de la gouvernance migratoire en république de Guinée. Le programme de formation vise à doter les migrants de retour (arrivant en Guinée depuis d'août 2022 avec le soutien de l'OIM) de compétences théoriques et pratiques en matière de gestion afin de les aider à mettre en œuvre avec succès leurs projets de réintégration.

La formation en business skills est une condition préalable à la réintégration économique des migrants de retour. Elle est accordée à tous les migrants de retour dont la réintégration est prise en charge par l'OIM. Cette formation initiale à la gestion, l'entrepreneuriat et à l'auto-emploi servira de base pour guider les migrants dans le choix de leurs projets de réintégration, qu'il s'agisse de formation ou d'activités génératrices de revenus.

Les établissements de formation éligibles sont invités à soumettre leurs propositions technique et financière en prenant en compte la durée et l'objectif du programme. Toute proposition soumise doit définir clairement l'approche et la méthodologie de formation et son impact à court, moyen et long terme sur les migrants.

Les frais de transport des migrants à l'issue des 5 jours de formation seront pris en charge par l'OIM, par contre les cabinets/établissements retenus devront inclure dans leurs propositions financières la prise en charge de deux repas par jour (petit-déjeuner et déjeuner).

Les zones de formation sont réparties par lot selon le tableau suivant :

Lots	Régions	Cible à former
1	Conakry	2 500
2	Kindia	1 500
3	Boké	1 000
4	Mamou, Labé et Faranah	1 500
5	Kankan	1 500
6	N'Zérékoré	2 000
TOTAL		10 000

I. LES MODULES DE FORMATION DES BENEFICIAIRES

Les modules de formation, même s'ils ne sont pas limités, peuvent porter sur les thèmes suivants :

- Gestion d'Entreprise (Gérer Mieux Votre Entreprise GERME) ;
- Comptabilité Simplifiée ;
- Communication Commercial et Gestion des Clients ;
- Marketing et visibilité Commerciale ;
- Gestion du Temps ;
- Technique de Recherche d'Emploi ;
- Technique de recherche de marche ou contrat de prestation ;
- Développement Personnel etc ;
- Gestion du stress et adapter au changement ;
- Développer la confiance en soi ;
- Compétences en matière de résolution de problèmes ;
- Pensée positive et Renforcement de la patience ;
- Esprit d'Equipe et Associative ;

Les modules de formation susmentionnés ne sont pas exhaustifs et peut faire objet de révision selon les besoins d'apprentissage des migrants et les recommandations qui peuvent être faites par le partenaire de mise en œuvre. Tout de fois, les partenaires de mise en œuvre devront mettre l'accent sur l'acquisition de compétences liées à la gestion de manière générale et en particulier à l'entrepreneuriat, au service clientèle, à la prestation de service, à l'innovation, la gestion financière et tout autre programme relative annexe qui pourra être utile à la formation des migrants de retour.

Le programme de formation vise à accroître le nombre de migrants possédant des compétences pertinentes en gestion d'entreprise en vue de créer un pool de migrants professionnels qualifiés et compétitifs capable de favoriser efficacement une croissance socioéconomique inclusive et durable, assurant ainsi une composition qui garantit leur intégration rapide et durable. Elle vise également à améliorer leur connaissance des perspectives d'emploi et leur employabilité avec pour but réussir leur projet de réintégration.

II. METHODE D'ANIMATION DE LA FORMATION ET CONTENU

La formation sera dispensée en français sur toute l'étendue du territoire guinéen. Toutefois, pour les migrants ayant une connaissance limitée en français, la formation pourra être animée ou interprétée dans la langue locale des migrants. Le partenaire de mise en œuvre devra à cet effet utiliser des méthodes innovantes pour assurer la formation des bénéficiaires dans les langues locales guinéennes selon le besoin. Le contenu du programme de formation dispensé doit répondre aux normes nationales et internationales en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle. Les modules à utiliser sont développés par le Centre National de Perfectionnement à la Gestion (CNPG) et validés par l'OIM. Les cabinets retenus bénéficieront d'une formation des formateurs sur les modules avant le démarrage de la formation des migrants sur le terrain.

III. LES LIVRABLES :

Les livrables de cette prestation se présentent comme suivant :

- Plan détaillé de la Formation (à être Validé par l'OIM) ;
- Agenda de formation sur un maximum de 5 jours ;
- Formation des bénéficiaires migrants de retour selon le quota alloué aux partenaires de mise en œuvre ;

- Attestations de Formation ;
- Rapports de mise en œuvre ;

N.B : Les cabinets/établissements retenus bénéficieront d'une session de mise à niveau de leurs formateurs sur le manuel de formation qui sera mis à leur disposition par l'OIM avant le lancement des sessions de formation des bénéficiaires. Ils bénéficieront également des formations sur la protection des données, la prévention, le harcèlement sexuel et l'abus ainsi que sur les procédures administratives et financières de l'OIM.

IV. CRITERES D'ELIGIBILITE

Les établissements qui répondent aux critères suivants peuvent soumettre leur offre technique et financière.

- Être Enregistré auprès des organismes étatiques et accrédité pour offrir une formation professionnelle ;
- Avoir une expérience avérée de plus de 5 ans dans l'enseignement et la formation professionnels/formation pour les jeunes/adultes ;
- Avoir une expérience avérée dans la formation en Business Skills ;
- Avoir une expérience dans la formation des personnes ne sachant ni lire ni écrire, les personnes vulnérables en mettant l'accent sur la fourniture de solutions aux défis liés à la génération de revenus auxquels les citoyens sont confrontés ;
- Être doté d'un centre de formation moderne et équipé en matériels indispensables à la formation ou avoir des facilités avec des centres et/ou établissements disposant des salles adaptées ;
- Être à mesure de développer un calendrier de formation permettant aux bénéficiaires de vaguer à bien leurs occupations personnelles en dehors de la formation afin d'assurer un équilibre entre la formation et leurs activités quotidiennes ;
- Être à mesure de favoriser l'inclusion et le développement des compétences de divers groupes tels que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées ;
- Être à mesure de fournir des supports de formation sur les différents modules de formation ;
- Être physiquement installé dans l'une des 7 villes de mise en œuvre du projet ;
- Aucun cabinet/établissement soumissionnaire ne peut présenter plusieurs candidatures pour plusieurs lots de mise en œuvre. Si tel est le cas et en cas de sélection, l'établissement soumissionnaire ne pourra être retenu que pour un seul lot.

Les institutions publiques et privées qui remplissent les critères énumérés ci-dessus sont éligibles.

V. PERIODE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La mise en œuvre des sessions de formation devra se faire et être achevée dans un délai de huit mois (mai-décembre 2026) avec un nombre ciblé de bénéficiaires. Cette phase pourra être relancée à la suite d'une évaluation de performance du projet de formation. La formation en Business Skills sera organisée en cohorte de manière périodique et progressive selon les besoins et le nombre de migrants disponibles pour chaque cohorte. Chaque cohorte aura une formation d'une durée de 5 jours.

La formation sera sanctionnée par une attestation de fin de formation remise aux bénéficiaires le dernier jour de la formation.

N.B : Les cabinets/établissements retenus bénéficieront d'une formation sur la protection des données, la lutte contre le harcèlement, l'abus et les exploitations sexuelles ainsi que sur les procédures administratives et financières de l'OIM.

3. SPECIFICATIONS DES SERVICES REQUIS

Les services requis est la formation des migrants de retour en business skills dans les régions de Conakry, Boké, Kindia, Mamou, Labe, Kankan, et N'Zerekore

SECTION 6 : CONDITIONS CONTRACTUELLES ET MODÈLES DE CONTRAT

6.1 Modèles de contrat assortis des conditions générales

Veillez trouver ci-joint le modèle d'accord de l'Annexe (A)

6.2 Garantie de bonne exécution

Garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

À : *[nom et adresse de l'employeur]*

CONSIDÉRANT que *[nom et adresse du contractant]* (ci-après, « le contractant ») s'est engagé, conformément au contrat n° *[numéro]* daté du *[date]*, à exécuter *[intitulé du contrat et brève description des travaux]* (ci-après « le contrat ») ;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT qu'il est indiqué dans ledit contrat que le contractant doit fournir à l'OIM une garantie bancaire émise par une banque reconnue du montant indiqué dans ledit contrat, afin de garantir le respect de ses obligations au titre du contrat ;

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté d'accorder au contractant une telle garantie bancaire ;

CECI ÉTANT RAPPELÉ, nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers l'OIM, pour le compte du contractant, dans la limite de *[montant de la garantie]* *[montant en lettres]*, ladite somme étant à payer dans les monnaies et les proportions de monnaies dans lesquelles le prix du contrat est exigible, et nous nous engageons à payer à l'OIM, à la première demande écrite de celle-ci et sans objection ni négociation, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie]*, sans qu'elle ait à prouver ou à motiver sa demande de paiement.

Par la présente, nous dispensons l'Organisation de l'obligation de réclamer ladite dette au contractant avant de nous soumettre sa demande.

Nous convenons en outre du fait qu'aucun changement, ajout ou autre modification des conditions générales du contrat ou des travaux à exécuter au titre de celui-ci ou de l'un quelconque des documents contractuels qui pourraient avoir été conclus entre le contractant et l'OIM ne nous dégagera de quelque manière que ce soit des obligations qui nous incombent au titre de la présente garantie, et nous renonçons par la présente au droit d'être informés de tout changement, ajout ou modification de ce type.

La présente garantie est valable 28 jours à compter de la date de délivrance du certificat d'achèvement des travaux.

Signature et cachet du garant _____

Nom de la banque _____

Adresse _____

Date _____

SECTION 7 : FORMULAIRES DE DEMANDE D'OFFRES DE PRIX

Formulaire A : Confirmation de la soumission d'une offre de prix

Formulaire B : Liste de vérification

Formulaire C : Soumission d'une offre technique

Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire

Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association

Formulaire F : Admissibilité et qualifications

Formulaire G : Format de l'offre technique

Formulaire H : Format du CV des membres du personnel clé proposés

Formulaire I : Soumission d'une offre financière

FORMULAIRE A : CONFIRMATION DE LA SOUMISSION D'UNE OFFRE DE PRIX

Veillez accuser réception de la demande d'offres de prix en remplissant le présent formulaire et en le renvoyant par courrier électronique à l'adresse et à la date indiquées dans la lettre d'invitation.

- À : Indiquer le nom de la personne de contact Courriel : Indiquer l'adresse électronique de la personne de contact – à ne pas confondre avec l'adresse électronique sécurisée prévue pour l'envoi des offres de prix
- De : Indiquer le nom du soumissionnaire
- Objet Numéro de référence de la demande d'offres de prix : Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.

Cocher la case appropriée	Description
<input type="checkbox"/>	OUI , nous avons l'intention de soumettre une offre de prix.
<input type="checkbox"/>	NON , nous ne sommes pas actuellement en mesure de soumettre une offre de prix compétitive pour les services demandés.

Si vous avez choisi NON ci-dessus, veuillez en indiquer la ou les raisons ci-après :

Cocher la case appropriée	Description
<input type="checkbox"/>	Nous ne fournissons pas les services demandés.
<input type="checkbox"/>	Nous ne sommes pas actuellement en mesure de soumettre une offre de prix compétitive pour les services demandés.
<input type="checkbox"/>	Les services demandés ne sont pas disponibles actuellement.
<input type="checkbox"/>	Nous ne sommes pas en mesure de répondre au cahier des charges.
<input type="checkbox"/>	Les informations fournies aux fins de l'établissement d'une offre de prix sont insuffisantes.
<input type="checkbox"/>	La demande d'offres de prix est trop compliquée.
<input type="checkbox"/>	Le délai accordé pour l'établissement de l'offre de prix est insuffisant.
<input type="checkbox"/>	Nous ne pouvons pas respecter les conditions de livraison.
<input type="checkbox"/>	Nous ne sommes pas en mesure de respecter les conditions générales, par exemple les modalités de paiement, la demande de garantie de bonne exécution, etc.. Donner des précisions ci-après.
<input type="checkbox"/>	Les critères/exigences en matière de durabilité sont trop stricts (le cas échéant).
<input type="checkbox"/>	Nous ne proposons pas de services d'exportation.
<input type="checkbox"/>	Nous ne vendons pas aux Nations Unies.
<input type="checkbox"/>	Les services requis ne sont pas assez conséquents.
<input type="checkbox"/>	Notre capacité est actuellement atteinte.
<input type="checkbox"/>	Nous sommes fermés pendant les fêtes.
<input type="checkbox"/>	Nous avons dû accorder la priorité aux demandes d'autres clients.
<input type="checkbox"/>	La personne chargée des offres de prix est absente.
<input type="checkbox"/>	Autre (indiquer les raisons ci-après) :
Autres informations : Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	
<input type="checkbox"/>	Nous souhaitons recevoir les prochaines demandes d'offres de prix pour ce type de services.
<input type="checkbox"/>	Nous ne souhaitons pas recevoir de demandes d'offres de prix pour ce type de services.

Les questions du soumissionnaire sur les motifs de non-soumission d'une offre de prix doivent être adressées à l'OIM par téléphone [Cliquer ou appuyer ici pour saisir le numéro](#) ou par courrier électronique [Click or tap here to enter text.Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.](#)

FORMULAIRE B : LISTE DE VÉRIFICATION

Le présent formulaire fait office de liste de vérification pour l'établissement de l'offre de prix. Veuillez remplir les formulaires d'offre de prix conformément aux instructions et les renvoyer avec votre offre de prix. Aucune modification du format des formulaires n'est autorisée et aucune substitution ne sera acceptée.

Avant de soumettre votre offre de prix, veuillez vous assurer que vous respectez les instructions de la section 2 (Instructions aux soumissionnaires) et de la section 3 (Fiche d'information).

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires d'offre de prix à renvoyer ?	
▪ Formulaire C : Soumission d'une offre technique	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire D : Informations sur le soumissionnaire	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire E : Informations sur la coentreprise, le consortium ou l'association	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire F : Admissibilité et qualifications	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire G : Format de l'offre technique	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire H : Format du CV des membres du personnel clé proposés	
▪ Formulaire K : Garantie d'offre	
Avez-vous fourni les documents requis pour déterminer la conformité aux critères d'évaluation de la section 4 ?	<input type="checkbox"/>
Avez-vous fourni les documents demandés dans le formulaire D (Informations sur le soumissionnaire) ?	<input type="checkbox"/>

Offre financière :

▪ Formulaire I : Soumission d'une offre financière	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire J : Format de l'offre financière	<input type="checkbox"/>

FORMULAIRE C : SOUMISSION D'UNE OFFRE TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquer ou appuyer ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	RFP 003/GN10/05/2026		

Nous soussignés proposons de fournir les services requis par Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte conformément à la demande d'offres de prix n° Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte. Par la présente, nous soumettons une offre de prix qui comprend la présente offre technique ainsi qu'une offre financière, scellée dans une enveloppe séparée.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DU SOUMISSIONNAIRE¹

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis par la présente que ni le fournisseur ni aucune personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur lui ou l'un quelconque des membres de son organe d'administration, de gestion ou de contrôle n'ont fait l'objet d'un jugement final ou d'une décision administrative finale pour l'une des raisons suivantes : procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation ; inexécution d'obligations relatives au paiement d'impôts ou de cotisations de sécurité sociale ; faute professionnelle grave, y compris fausse déclaration ; fraude ; corruption ; conduite liée à une organisation criminelle ; blanchiment d'argent ou financement du terrorisme ; infractions terroristes ou infractions liées à des activités terroristes ; travail des enfants et autres formes de traite d'êtres humains, toute pratique discriminatoire ou d'exploitation, ou toute pratique incompatible avec les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, ou autres pratiques prohibées ; irrégularité ; création d'une société-écran ou fait d'être une société-écran.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il est financièrement sain et dûment enregistré.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il dispose de ressources humaines appropriées, ainsi que de l'équipement, des compétences, de l'expertise et du savoir-faire requis pour exécuter pleinement le contrat et de manière satisfaisante, dans les délais stipulés et conformément aux conditions pertinentes.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il se conforme à toutes les lois, ordonnances, règles et règlements applicables.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'en toutes circonstances, il agira au mieux des intérêts de l'OIM.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'aucun fonctionnaire de l'OIM ni aucune tierce partie n'a reçu, ne recevra ni ne se verra offrir par le fournisseur un quelconque avantage direct ou indirect découlant du contrat.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il n'a ni dénaturé ni dissimulé des faits importants pendant le processus d'adjudication.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il respectera le statut juridique, les privilèges et les immunités de l'OIM en tant qu'organisation intergouvernementale.

¹ Le présent formulaire doit impérativement être rempli et signé par chaque fournisseur qui soumet un devis.

Oui	Non	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre que ni le fournisseur ni aucune personne investie de pouvoirs de représentation, de décision ou de contrôle sur lui ou l'un quelconque des membres de son organe d'administration, de gestion ou de contrôle ne figurent dans la version la plus récente de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies, ni ne font l'objet de l'une quelconque des sanctions ou de toute autre suspension. Si le fournisseur est visé par une sanction ou une suspension temporaire, il en avisera immédiatement l'OIM.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il n'emploie aucune personne, entité ou groupe en lien avec le terrorisme au sens de la version la plus récente de la Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies ou de toute autre législation en vigueur relative au terrorisme, ne lui fournit pas de ressources ou un soutien et n'entretient aucun lien avec une telle personne ou entité ou un tel groupe, de nature contractuelle ou autre.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il appliquera les normes éthiques les plus rigoureuses ainsi que les principes d'efficacité et d'économie, d'égalité des chances, de libre concurrence et de transparence, et évitera tout conflit d'intérêts.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je déclare et garantis en outre qu'il s'engage à se conformer au Code de conduite, disponible à l'adresse https://www.unhcr.org/Public/CodeOfConduct .
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il incombe au fournisseur d'informer l'OIM sans délai de toute modification des informations fournies dans la présente déclaration.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au nom du fournisseur, je certifie que je suis dûment habilité(e) à signer la présente déclaration et, au nom du fournisseur, j'accepte de me conformer aux dispositions de ladite déclaration pendant la durée de tout contrat conclu entre le fournisseur et l'OIM.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'OIM se réserve le droit de résilier tout contrat qu'elle a conclu avec le fournisseur, avec effet immédiat et sans obligation de sa part, au cas où le fournisseur aurait déformé des faits dans la présente déclaration.

Signature : _____

Nom :

Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.

Titre :

Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.

Date :

Cliquer ou appuyer ici pour sélectionner une date.

FORMULAIRE D : INFORMATIONS SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Veillez trouver en pièce jointe les formulaires VIS et le Code de conduite des fournisseurs.

FORMULAIRE E : INFORMATIONS SUR LA COENTREPRISE, LE CONSORTIUM OU L'ASSOCIATION

Nom du soumissionnaire :	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquer ou appuyer ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	RFP 003/GN10/05/2026		

À compléter et renvoyer avec l'offre de prix si celle-ci est envoyée au nom d'une coentreprise, d'un consortium ou d'une association.

N°	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone et de fax, courriel)	Répartition proposée des responsabilités (en %) et type de services à exécuter
1	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.
2	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.
3	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.

<p>Nom du partenaire principal</p> <p>(ayant le pouvoir d'engager la coentreprise, le consortium ou l'association pendant la procédure de demande d'offres de prix et, dans le cas où le marché lui serait attribué, pendant l'exécution du contrat)</p>	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.
---	--

Une copie du document indiqué ci-dessous est jointe, signée par chaque partenaire. La structure juridique probable et la confirmation de la responsabilité conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise y sont indiquées :

Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** Accord de coentreprise, de consortium ou d'association

Nous confirmons par la présente que si le contrat nous est attribué, toutes les parties de la coentreprise, du consortium ou de l'association seront conjointement et solidairement responsables à l'égard de Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte pour l'exécution des dispositions du contrat.

Nom du partenaire :

Nom du partenaire :

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire :

Nom du partenaire :

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

FORMULAIRE F : ADMISSIBILITÉ ET QUALIFICATIONS

Nom du soumissionnaire :	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquer ou appuyer ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	RFP 003/GN10/05/2026.		

À compléter par chaque partenaire dans le cas de coentreprises, de consortiums ou d'associations.

Historique des contrats non exécutés

<input type="checkbox"/> Aucun contrat non exécuté au cours des trois dernières années			
<input type="checkbox"/> Contrat(s) non exécuté(s) au cours des trois dernières années			
Année	Partie non exécutée du contrat	Identification du contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de la non-exécution :	

Historique des litiges (y compris les litiges en cours)

<input type="checkbox"/> Aucun litige au cours des trois dernières années			
<input type="checkbox"/> Historique des litiges indiqué ci-dessous			
Année du litige	Montant du litige (monnaie du pays)	Identification du contrat	Montant total du contrat (monnaie du pays)
		Nom du client : Adresse du client : Objet du litige : Partie à l'origine du litige : État du litige : Parti ayant obtenu gain de cause si le litige est résolu :	

Expériences préalables pertinentes

Énumérer uniquement les missions similaires menées à bien au cours des trois dernières années.

Il convient d'indiquer uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a été engagé légalement, a été employé par le client comme entreprise sous-traitante ou a été l'un des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions réalisées par les experts individuels du soumissionnaire travaillant à titre privé ou par l'intermédiaire d'autres entreprises ne peuvent pas être considérées comme une expérience pertinente du soumissionnaire, ni de ses partenaires ou sous-consultants, mais peuvent être revendiquées par les experts eux-mêmes dans leur CV. Le soumissionnaire doit être prêt à justifier l'expérience revendiquée en présentant des copies des références et des documents pertinents si la demande lui en est faite.

Nom du projet et pays où la mission a été menée à bien	Coordonnées du client et de la personne de référence	Valeur du contrat	Période d'activité et état d'avancement	Types d'activités entreprises et rôle (prestataire, sous-traitant ou membre du consortium)

Les soumissionnaires peuvent également joindre leurs propres fiches d'information sur le projet en apportant des précisions supplémentaires sur les missions ci-dessus.

Déclarations de résultats satisfaisants délivrées par trois (3) clients principaux ou plus et jointes au présent.

FORMULAIRE G : FORMAT DE L'OFFRE TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquer ou appuyer ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	RFP 003/GN10/05/2026.		

services à fournir et Spécifications techniques	Réponse du soumissionnaire				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison	Certificat de qualité/ Une copie du document d'accrédité autorisant l'institution d'offrir des formations professionnelles, etc. (indiquer toutes les réponses qui s'appliquent et joindre :)	Commentaires
	Oui, nous nous conformons	Non, nous ne pouvons pas nous conformer (Indiquer les écarts)	(Confirmer que vous respectez où indiquer votre date de livraison)		
La formation des migrants de retour en business skill dans les régions de grand Conakry, Boké, Kindia, Mamou, Iabé, Kankan, et n'zerekore					

Autres services et exigences connexes	Respect des exigences	Détails ou commentaires
---------------------------------------	-----------------------	-------------------------

<i>(Sur la base des informations fournies à la section 5)</i>	Oui, nous nous conformons	Non, nous ne pouvons pas nous conformer <i>(Indiquer les écarts)</i>	Sur les exigences connexes
Délai de livraison (5 jours par cohorte pour 8 mois)			

FORMULAIRE H : FORMAT DU CV DES MEMBRES DU PERSONNEL CLÉ PROPOSÉS

Nom du soumissionnaire :	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquer ou appuyer ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	RFP 003/GN10/05/2026.		

Fonction (selon le cahier des charges)			
Informations sur le membre du personnel	Nom :		
	Nationalité :	Date de naissance :	
	Compétences linguistiques :		
Emploi actuel	Nom de l'employeur :	Contact : (responsable ou ressources humaines)	
	Adresse de l'employeur :		
	Numéro de téléphone :	Courriel :	
	Intitulé de poste :	Nombre d'années d'expérience auprès de l'employeur actuel :	
Formation/Qualifications	<i>Résumer les études universitaires et autres formations spécialisées du membre du personnel, en indiquant le nom des établissements fréquentés, les dates de fréquentation et les diplômes/qualifications obtenus.</i>		
Certifications professionnelles	<i>Fournir des informations précises sur les certifications professionnelles en rapport avec les services à fournir, y compris le nom de l'institution et la date de certification.</i>		

Références	<i>Indiquer les nom, adresse, numéro de téléphone et courriel de deux (2) personnes de référence.</i>
-------------------	---

Résumer l'expérience professionnelle du membre du personnel sur les 20 dernières années par ordre chronologique inversé. Indiquer son expérience particulière dans le domaine technique et de la gestion qui a un rapport avec le projet.

Date de début	Date de fin	Entreprise/Projet/Fonction/ Expérience technique et en matière de gestion pertinente

FORMULAIRE I : SOUMISSION D'UNE OFFRE FINANCIÈRE

Nom du soumissionnaire :	Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.	Date :	Cliquer ou appuyer ici pour sélectionner une date.
Numéro de référence de la demande d'offres de prix :	RFP 003/GN10/05/2026.		

Le soumissionnaire est tenu de préparer la proposition financière sous le format présenté ci-dessous et de la soumettre dans une enveloppe séparée de la proposition technique conformément à ce qui est indiqué dans les Instructions à l'attention des soumissionnaires. La mention de toutes informations financières dans la proposition technique entraînera la disqualification du soumissionnaire. La proposition financière doit correspondre au cahier des charges tel que spécifiés dans les Termes de référence et à la proposition technique du soumissionnaire.

Devise de la proposition : GNF

Tableau 1 : Résumé des prix globaux

	Montant (GNF)
Honoraires professionnels (voir tableau 2)	
Autres coûts (tableau 3)	
livrable / activité (tableau 4)	
Montant total de l'offre financière	
Validité de l'offre (en jours)	
Délais de démarrage des formations (jours)	
Acceptation des modalités de paiement en trois tranches, sous réserve du dépôt, lors de la première tranche, d'une garantie bancaire	

inconditionnelle équivalente à 10 % du montant du contrat.	
---	--

Tableau 2 : Ventilation des honoraires professionnels

Num de lots	Régions	Cible à former	Cout Unitaire de la formation (honoraire par bénéficiaire par lot)	Cout Total de formation par bénéficiaire par lot)
Lot 1	Conakry	2 500		
Lot 2	Kindia	1 500		
Lot 3	Boké	1 000		
Lot 4	Mamou, Labé et Faranah	1 500		
Lot 5	Kankan	1 500		
Lot 6	N'Zérékoré	2 000		
Total		10 000		

Nom	Poste	Taux de rémunération	Nombre de jours / mois / heures	Montant
		A	B	C=A+B
En détachement				
A domicile				
Sous-total des honoraires professionnels :				

Tableau 3 : Ventilation des autres coûts

Description	Unite de mesure	Quantité	Prix unitaire	Montant total
-------------	-----------------	----------	---------------	---------------

Salle de formation				
Indemnités de subsistance des migrants	Jour			
Frais de transport local/ location de véhicule	Somme forfaitaire			
Défraiement				
Autres couts (A préciser)				
Sous-total des autres couts :				

Tableau 4 : Ventilation du prix par livrable / activité

Description du livrable / de l'activité	Heure (jours-personne)	Honoraires professionnels	Autres couts	Montant total
Livrable 1				
Livrable 2	Jour			
Livrable 3	Somme forfaitaire			
Etc.				
Sous-total des livrable/ activité :				

Nous soussignés proposons de fournir les services requis pour Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte conformément à votre demande d'offres de prix n° Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte et à notre offre de prix. Nous soumettons par la présente notre offre de prix, qui comprend une offre technique et la présente offre financière dans des enveloppes scellées distinctes.

Le montant de notre offre financière ci-jointe s'élève à Cliquer ou appuyer ici pour saisir le texte.

Notre offre de prix est valable et nous lie pour la période indiquée dans la Fiche d'information.

Nous déclarons avoir bien compris que vous n'êtes pas tenu d'accepter les offres de prix que vous recevez.

Nom : _____

Titre : _____

Date : _____

Signature : _____

[Cachet officiel du soumissionnaire de l'offre de prix].

